



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ D'EAST BROUGHTON

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'East Broughton tenue au lieu des séances, le **16 juillet 2026** à 16 h 45.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-François Breton
Siège #2 - Jean-François Poulin
Siège #3 - Étienne Groleau
Siège #4 - Christian Claveau
Siège #5 - André Roy
Siège #6 - Jean Lessard

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Benoit Létourneau. Madame Annie Roy, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION

La procédure de renonciation à l'avis de convocation exige que tous les conseillers soient présents lors de la séance. Les conseillers ne désirent pas ajouter de sujets à l'ordre du jour.

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - RENONCIATION DE L'AVIS À CONVOCATION
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - SUJETS À DISCUTER
 - 4.1 - Octroi d'une aide financière aux commerces à même la résidence
 - 4.2 - Aide financière pour la mise a niveau et entretien des fosses septique pour les non-résidents
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-François Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

2026-
07-9476



N° de résolution
ou annotation

2026-
07-9477

Procès-verbal de la Municipalité d'East Broughton

ADOPTÉE

4 - SUJETS À DISCUTER

4.1 - Octroi d'une aide financière aux commerces à même la résidence

ATTENDU QUE les petits commerces contribuent de façon importante au développement économique, a la vitalité et a l'attraction de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil souhaite soutenir les petits commerçants afin de soutenir les services offerts a la population

ATTENDU que Le Comité de Relance Industriel Économique d'East Broughton ne peut pas verser d'aide financière et que le fonds général leur permet de soutenir une telle aide financière

IL EST PROPOSÉ PAR André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE la municipalité accorde une aide financière aux petite commerces admissible situé sur son territoire et selon les critères établis;

QUE les commerces bénéficiaires devront satisfaire aux conditions d'admissibilité prévus par la municipalité

QUE la municipalité voit avec le CRIE d'East Broughton a couvrir les sommes prévues a l'aide financière selon le tableau soumis

QUE la directrice général greffière-trésorière soit autorisé a effectuer les versements conformément a la présente résolution

ADOPTÉE

2026-
07-9478

4.2 - Aide financière pour la mise a niveau et entretien des fosses septique pour les non-résidents

ATTENDU QUE la municipalité reconnait l'importance de protéger l'environnement et la qualité des eaux souterraines et de surface;

ATTENDU QUE les installations septiques conformes et bien entretenues contribuent a la protection de la santé publique et de l'environnement

ATTENDU QUE plusieurs propriétaires doivent effectuer des travaux de mise aux normes, et d'entretien de leur installation septique afin de respecter la réglementation en vigueur

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-François Breton et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'aide financière soit accordé selon les critères d'admissibilité établie par la municipalité

QUE l'aide financière soit calculé a 0.16\$/100 de la valeur au rôle

QUE la directrice générale greffière trésorière soit autorisé à effectuer les versements conformément a la présente résolution



N° de résolution
ou annotation

2026-
07-9479

Procès-verbal
de la Municipalité d'East Broughton

ADOPTÉE

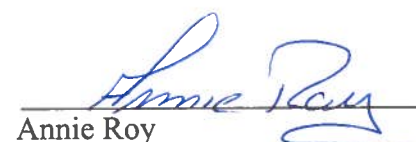
5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean Lessard et résolu à l'unanimité de clore la séance à 17 h 00.

ADOPTÉE


Jean-Benoit Létourneau
Maire

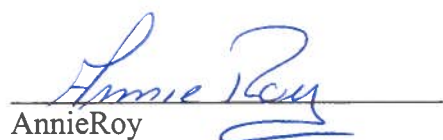

Annie Roy
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussigné, Jean-Benoit Létourneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Jean-Benoit Létourneau
Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Annie Roy, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le Conseil de cette séance de la Municipalité de d'East Broughton.


Annie Roy
Directrice générale et greffière-trésorière